

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le seize septembre à 20 heure, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

### Ordre du jour :

1. Délibération frais kilométrique M. Delwarde Aurélien
2. Décision Modificative pour les dépenses imprévues en SI
3. Délibération pour rajouter les frais postaux à la régie d'avance
4. Délibération pour approbation du PLU
5. Délibération de régularisation pour la ligne de trésorerie
6. Délibération pour rembourser les 100 000 € de lignede trésorerie

### Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Alix DUCHESNE Adjoints, Mesdames Myriam LINSTER, ,Messieurs Christian TOPART, Jacques RENARD formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Madame Annie BENINCA

Madame Cindy VION

### Monsieur Christian TOPART a été désignée à la majorité des voix secrétaire de séance.

## Lecture du compte rendu de la séance du 08 avril 2019

Le compte rendu de la séance du 08 avril 2019 est approuvé par les membres du conseil à la majorité des voix.



**DELIBERATIONS**

---

**1/ Attribution d'une prime de frais kilométrique pour Monsieur Delwarde**

Sur présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, votent à l'unanimité pour un montant de 50 euros, la prime mensuelle qui sera versée à Monsieur Aurélien Delwarde afin de participer à ses frais kilométriques.

**2/ Décision Modificative : dépenses imprévues en section d'investissement**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14

**Vu** le budget de la commune de Théméricourt,

Monsieur le Maire expose l'anomalie qui ressort au BP.

En effet, le montant des dépenses imprévues d'investissement sont de 41 234.89 euros ce qui représente 9.35 % des dépenses réelles de la section (441 216.71 euros), hors cette dépenses est limitée à 7.5 %.

Il convient donc de faire le mouvement comme suit :

Section d'Investissement dépenses		
Chapitre 020		- 8 144 €
Chapitre 2131	+ 8 144 €	

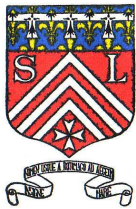
**Après en avoir délibéré**, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'autoriser la décision modificative.

**3/ Avenant Régie d'avance : ajout des frais postaux**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Il est institué une régie d'avances auprès de la Commune de Théméricourt.

**ARTICLE 2** - Cette régie est installée à la mairie 3 rue Achim Abos 95450 THEMERICOURT

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

**ARTICLE 3** - La régie paye les dépenses suivantes :

- 1° : Produits d'entretien,
- 2° : Petites fournitures pour l'entretien des bâtiments communaux,
- 3° : Divers achats pour fêtes et cérémonies
- 4° : Fournitures de 1ère nécessité et de menus objets pour les fournitures de bureau
- 5° : Carburants

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le rajout des frais d'affranchissement dans la régie d'avance

#### 4/ Approbation PLU

Le Conseil municipal,

**VU** l'article L.174-1 et suivants du code de l'urbanisme;

**VU** les articles L.151-1 et suivants et du code de l'urbanisme;

**VU** les articles L.153-12 et suivants et R.153-3 et suivants du code de l'urbanisme ;

**VU** la délibération du 25 septembre 2014 prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 04 juin 2018 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

**Vu** l'arrêté du maire en date du 15 avril 2019 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

**Vu** les avis des services consultés,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet du Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, ainsi qu'aux avis des Personnes Publiques Associées

**Considérant** que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

décide d'**approuver** le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Théméricourt aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## 5/ Régularisation ligne de trésorerie

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Afin de mobiliser des fonds très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre des opérations d'investissement en cours de réalisation, dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la commune de Théméricourt pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros.

Monsieur le Maire propose l'offre présentée par Le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : 1 ans
- Taux d'intérêt applicable : 1.20 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Commission de non utilisation : aucune
- Commission d'engagement : 0.15 % calculée sur le montant de la convention.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'ouverture du crédit « ligne de trésorerie », à la date du 01/12/2018, auprès du Crédit Agricole 26 quai de la Rapée 75012 PARIS pour un montant de 150 000 euros aux conditions indiquées ci-dessus ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire.

## 6/ Remboursement ligne de trésorerie

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Ayant reçu pratiquement la totalité des subventions que la commune devait percevoir cette année et ayant fini de payer les opérations d'investissement, la capacité de couverture est favorable à un remboursement total de cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le remboursement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole 26 quai de la Rapée 75012 PARIS pour un montant de 100 000 euros

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire.

## 7/ Autorisation donnée à Madame CADOT pour récupérer le courrier à la poste

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**AUTORISE** Madame Cadot a récupérer le courrier à la Poste.

### **8/ Questions diverses**

Monsieur Renard rappelle que le 20 octobre, vers 11 heures et trente minutes, une visite commentée de l'église + un pot au foyer devrait être organisée.

Il informe aussi, que le SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise) devrait bientôt changer de nomination et s'appeler le "Conservatoire du Vexin".

A 21 heures et quinze minutes l'ensemble des points ayant été abordés le Maire met un terme à la séance.